

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 septembre 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 septembre 2025 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me}	Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me}	Claire Savard	Colombier
M.	Richard Therrien	Tadoussac
M.	Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M ^{me}	Stéphanie Girard	Adjointe de direction
M ^{me}	Élise Guignard, MBA, CPA	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Renouvellement des assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec - terme 2025-2026;
 - 5.2. Projet Maisons Canada;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Plan climat - accompagnement volet consultation et concertation;
 - 6.2. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - adoption d'un projet;
 - 6.3. Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet - adoption de projets;
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Octroi du contrat 2025-19 pour la révision du règlement de gestion des matières résiduelles;

- 7.2. Plateforme de compostage - étude géotechnique - octroi du contrat 2025-21;
- 7.3. Acceptation finale du contrat de gré à gré 2025-18 de travaux de coupe de bois, de dessouchage et de retrait du couvert végétal à l'écocentre des Bergeronnes;
- 7.4. Écocentres - mandat pour la construction de cabanons et la fabrication de planchers métalliques avec bac de rétention;
- 7.5. Écocentre des Bergeronnes - travaux d'entretien électrique - octroi du contrat 2025-23;

8. Développement socioéconomique :

- 8.1. Entente Réseau accès PME 2025-2026;
- 8.2. Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - Annulation du projet 2022-015 (Municipalité de Tadoussac);
- 8.3. Programme de soutien à la vitalisation municipale (FRR 4) - prolongation du projet 2023-035 (Municipalité des Bergeronnes);
- 8.4. Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (PMVI) - prolongation du projet 2023-093 (Municipalité des Bergeronnes);
- 8.5. Programme Signature innovation (FRR 3) - prolongation du projet 2024-213 (Municipalité de Sacré-Coeur);

9. Transport :

- 9.1. Transport adapté - adoption des prévisions budgétaires 2025, 2026 et 2027;
- 9.2. Transport adapté - adoption du Plan de transport et développement 2025, 2026 et 2027;
- 9.3. Demande PSTA;

10. Ressources humaines :

- 10.1. Recrutement;
 - 10.1.1. Conseiller(ère) en développement des communautés;
- 10.2. Embauche;
 - 10.2.1. Aménagiste - poste occasionnel;

11. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :

- 11.1. Représentant de la MRC au Comité dons et commandites d'Hydro-Québec - région Côte-Nord;

12. Correspondance;

- 12.1. Appui MRC Brome-Missisquoi
- 12.2. Appui MRC Rouville

13. Gestion financière :

- 13.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 13.2. Demande de partenariat - Tourisme Côte-Nord;
- 13.3. TNO - recouvrement des arrérages de taxes - mandat;

14. Affaires nouvelles :

15. Période de questions;

16. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2025-09-237

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 14. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2025-09-238

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2025-09-239

Renouvellement des assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec - terme 2025-2026

ATTENDU QUE depuis 2004, la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), maintenant appelée le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la MRC a reçu les documents relatifs au renouvellement d'assurance pour la période du 15 octobre 2025 au 15 octobre 2026;

ATTENDU QUE la prime d'assurance a subi une hausse de 3 107 \$ (augmentation de 5,49 %) par rapport au terme précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de renouvellement d'assurance municipale déposée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, couvrant la période du 15 octobre 2025 au 15 octobre 2026, au montant de 59 751 \$ (sans la taxe de 9 %).

Projet Maisons Canada

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada, présentés dans le document *Guide de sondage du marché*, sont actuellement en consultation et visent une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé que l'intention est de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire, essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités, et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales, géré par celles-ci, afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

QUE la négociation et la conclusion des ententes fédérales-Québec soient facilitées et accélérées, afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités, accélérant la création de logements;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- Monsieur Mark Carney, premier ministre du Canada;
- Monsieur Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada;
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation du Québec;
- Madame Marilène Gill, députée, circonscription Côte-Nord - Kawawachikamach - Nitassinan;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Fédération canadienne des municipalités (FCM).

RÉSOLUTION 2025-09-241

Plan climat - accompagnement volet consultation et concertation - mandat

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est responsable de la mise en œuvre de la sous-action 4.2.1.2 a) du *Plan de mise en œuvre (PMO) du Plan pour une économie verte (PEV) 2030*, laquelle vise à accélérer la transition climatique locale par l'élaboration de plans climat municipaux, l'accompagnement des collectivités et le partage d'expertise;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est engagée dans l'élaboration d'un plan climat sur son territoire;

ATTENDU QUE la consultation et la concertation avec les acteurs du milieu constituent des étapes essentielles à la réussite de cette démarche;

ATTENDU QUE la MRC souhaite être accompagnée dans la réalisation de ces activités de consultation et de concertation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la Direction du Service de l'aménagement du territoire pour entamer des discussions avec l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBV HCN) en vue de recevoir une offre de service pour l'accompagnement dans les activités de consultation et de concertation liées à l'élaboration du plan climat;

QUE cette offre de service soit soumise au conseil pour approbation avant toute entente formelle.

RÉSOLUTION 2025-09-242

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - adoption d'un projet

ATTENDU l'entente de financement conclue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) concernant le *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* pour 2024-2027;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a mandaté le comité multiressource pour agir à titre de comité de sélection dans le cadre de l'application de ce programme (résolution 2025-04-113);

ATTENDU QUE les mandats du comité consistent à procéder à l'analyse des projets reçus à la suite d'un appel de candidatures, à les prioriser ainsi qu'à

établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

ATTENDU QUE le comité multiressource a demandé au promoteur d'apporter des modifications à son projet;

ATTENDU QUE le promoteur a révisé son projet et que celui-ci répond aux attentes exprimées par le comité;

ATTENDU QUE le comité multiressource en recommande la réalisation;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a confirmé l'admissibilité du projet déposé à la MRC;

ATTENDU QUE le total des sommes à accorder pour la réalisation de ce projet s'élève à 35 644,29 \$;

ATTENDU QUE les recommandations du comité doivent être entérinées par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la recommandation du comité et accorde à la Zec de Forestville une somme de 35 644,29 \$ pour la réalisation de son projet « Enrochement et correction du chemin menant au lac Cassette » dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour l'exercice 2025-2026;

QU'il autorise la Direction générale de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à l'entente de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2025-09-243

Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet - adoption de projets

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté en novembre 2022 la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* (résolution 2022-11-358) et que celle-ci a été révisée le 19 mars 2024 (résolution 2024-03-096);

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement du territoire est responsable d'analyser et de prioriser les dossiers reçus, ainsi que d'établir le montant de l'aide financière qui leur sera accordé selon l'enveloppe réservée à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement du territoire a analysé les demandes déposées et qu'elles s'avèrent conformes et admissibles à l'aide financière prévue dans l'un ou l'autre des volets de la Politique;

ATTENDU QUE le cadre financier adopté par la résolution 2024-03-097 permet le financement des projets déposés;

ATTENDU QUE la MRC convient de la pertinence de ceux-ci et en recommande la mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d’accorder une aide financière de 64 166,91 \$, dans le cadre de la *Politique d’aide financière pour l’amélioration des chemins multiusages sur le TNO* selon les différents volets aux projets suivants :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Aide financière accordée
Volet 1			
2025 TNOV1 005	Association entretien chemin forestier – secteur hors zec – La Bouleau	Installation ponceau secteur Lac Raie	4 158,00 \$
2025 TNOV1 006	Association entretien chemin forestier – secteur hors zec – La Bouleau	Amélioration du chemin multiusage secteur La Bouleau Phase 2	29 700,00 \$
Volet 3			
2025 TNOV3 001	Association entretien chemin forestier – secteur hors zec – La Bouleau	Amélioration du chemin multiusage secteur La Bouleau	8 900,00 \$
2025 TNOV3 002	Gestion chemin forestier	Stabilisation et enrochement au kilomètre 35	7 980,00 \$
Volet 4			
2025 TNOV4 001	Association de chasse et pêche Nordique inc.	Ponceau au km 65 rivière des Escoumins Dossier 25-09-097-010	4 949,50 \$
2025 TNOV4 002	Association entretien chemin forestier – secteur hors zec – La Bouleau	Ponceau Lac Raie Dossier 25-09-097-003	4 828,95 \$
2025 TNOV4 002	Gestion chemin forestier	Ponceau au km 31 Dossier 25-09-097-015	3 650,46 \$

QU’il autorise la directrice générale à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2025-09-244

Octroi du contrat 2025-19 pour la révision du règlement de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Direction générale souhaite obtenir du soutien au niveau juridique pour la révision du règlement sur la gestion des matières résiduelles de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat de gré à gré 2025-19 pour la révision de son règlement sur la gestion des matières résiduelles à M^e Laurence Gaudreault, avocate chez Cain Lamarre de Chicoutimi, selon les termes de son offre de service du 11 août 2025 jusqu’à un maximum de 4 500 \$ excluant les taxes;

QU'il autorise la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n’altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s’y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l’entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2025-09-245

***Plateforme de compostage - étude géotechnique –
octroi du contrat 2025-21***

ATTENDU QUE dans le cadre du contrat 2024-06 relatif aux services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement d'une plateforme de compostage, le conseil a retenu l'option d'un bâtiment métallique sur fondation coulée, de 30 mètres par 60 mètres, pour une superficie totale de 1 800 m², ouvert aux deux extrémités (résolution 2025-08-214);

ATTENDU QUE cette option nécessite la réalisation d'une investigation géotechnique complémentaire, laquelle n'était pas prévue au contrat initial;

ATTENDU QUE cette investigation doit être réalisée dans les meilleurs délais afin de respecter l'échéancier très serré du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde le contrat de gré à gré 2025-21 à Englobe Corp. pour la réalisation de l'investigation géotechnique complémentaire requise pour l'aménagement de la plateforme de compostage à l'écocentre des Bergeronnes, le tout, conformément à l'offre de service du 3 septembre 2025 au montant maximal de 28 952 \$ excluant les taxes applicables;

QUE le conseil autorise la Direction générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit;

QUE les frais engagés pour la réalisation de ce contrat soient entièrement couverts par la subvention reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

RÉSOLUTION 2025-09-246

***Acceptation finale du contrat de gré à gré 2025-18 de travaux de
coupe de bois, de dessouchage et de retrait du
couvert végétal à l'écocentre des Bergeronnes;***

ATTENDU QU'en août 2025, la MRC octroyait le contrat de gré à gré 2025-18 au Groupe SRV inc. pour un montant maximal de 35 000 \$ avant taxes afin de réaliser des travaux de coupe de bois, de dessouchage et de retrait du couvert végétal à l'écocentre des Bergeronnes, le tout, en fonction des taux identifiés dans la soumission du 9 juillet 2025 (résolution 2025-08-220);

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux a été effectué à la satisfaction de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil procède à l'acceptation finale du contrat 2025-18;

QU'il autorise la Direction générale à effectuer le paiement total des travaux au montant de 21 450 \$ excluant les taxes applicables.

Écocentres - mandat pour la construction de cabanons et la fabrication de planchers métalliques avec bac de rétention

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord doit se conformer au *Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés* ainsi qu’au *Programme de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec*;

ATTENDU QUE les ententes intervenues entre la MRC et l’Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE), ainsi qu’avec l’Association pour la gestion responsable des produits du Canada pour la récupération des contenant à remplissage unique (CRU), exigent un entreposage à l’abri des intempéries et verrouillé en tout temps;

ATTENDU QUE pour répondre à ces exigences réglementaires et contractuelles, la MRC prévoit l’aménagement de cabanons destinés à l’entreposage des résidus domestiques dangereux (RDD), des huiles usées, des contenants à remplissage unique et des appareils électroniques, aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, des Bergeronnes et de Sacré-Cœur;

Type de matières	Nombre de cabanons requis	Lieu(x) d’installation	Dimensions	Plancher avec bac de rétention requis
Résidus domestiques dangereux (RDD)	3	Écocentres des Bergeronnes, de Portneuf-sur-Mer et de Sacré-Cœur	8 ’x 12’	Oui
Contenants à remplissage unique (CRU)	3	Écocentres des Bergeronnes, de Portneuf-sur-Mer et de Sacré-Cœur	6 'x 6'	Non
Appareils électroniques régis par l’Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	1	Écocentre de Portneuf-sur-Mer	8’ x 20’	Non

ATTENDU QUE trois de ces cabanons doivent être munis de planchers métalliques avec bac de rétention pour assurer la sécurité et la protection de l’environnement lors du stockage de liquides;

ATTENDU QU’un plancher métallique avec bac de rétention de dimensions 8’ x 20’ est également requis pour le conteneur destiné à la récupération des huiles usées à l’écocentre de Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la Direction générale à procéder aux demandes de soumissions écrites requises afin de retenir les services d'entreprises qualifiées pour :

1. La construction de sept (7) cabanons;
2. La fabrication de quatre (4) planchers métalliques intégrant un bac de rétention.

RÉSOLUTION 2025-09-248

***Écocentre des Bergeronnes - travaux d'entretien électrique -
octroi du contrat 2025-23***

ATTENDU QU'à la suite d'une visite d'inspection réalisée par un inspecteur du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, des correctifs ont été jugés nécessaires pour assurer la conformité et la sécurité des infrastructures électriques de l'écocentre des Bergeronnes;

ATTENDU QUE l'entreprise 9091-9564 Québec inc. (Mario Duchesne Électrique) possède l'expertise requise pour effectuer les travaux identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat de gré à gré 2025-023 à 9091-9564 Québec inc. (Mario Duchesne Électrique) pour la réalisation de travaux correctifs aux infrastructures électriques de l'écocentre des Bergeronnes pour la somme de 9 429 \$ plus les taxes.

QUE la demande prix du 23 juillet, la soumission du 15 septembre 2025 et la présente résolution constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2025-09-249

Entente Réseau accès PME 2025-2026

ATTENDU QUE le Plan budgétaire de mars 2024 prévoit 22,6M \$ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec;

ATTENDU QUE le Ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacun des étapes de développement de leur entreprise;

ATTENDU QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataires, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;

ATTENDU QUE ces ressources seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

ATTENDU QUE ces ressources devront contribuer au réseau, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

ATTENDU QUE la MINISTRE a été autorisée à octroyer à chacune des MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte les conditions et modalités prévues à la convention de subvention de Accès réseau PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises;

QU'il autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2025-09-250

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - Annulation du projet 2022-015 (Municipalité de Tadoussac)

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé une aide financière de 100 000 \$ à la Municipalité de Tadoussac pour le projet 2022-015 intitulé : « Carrefour de vie » dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale (FRR 4)* (résolution 2022-03-086);

ATTENDU QUE l'aide financière n'est plus requise de la part de la Municipalité de Tadoussac;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil annule l'aide financière accordée au projet 2024-083 dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale (FRR 4)*;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2022-03-086.

RÉSOLUTION 2025-09-251

Programme de soutien à la vitalisation municipale (FRR4) - prolongation du projet 2023-035 (Municipalité des Bergeronnes)

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 90 000 \$ a été accordée à la Municipalité des Bergeronnes pour la réalisation du projet 2023-035 intitulé « Bloc sanitaire » dans le cadre du *Programme de soutien à la vitalisation municipale (FRR4)* (Résolutions 2023-05-158 et 2024-01-025);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet en raison des délais de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du *Programme de soutien à la vitalisation municipale*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité des Bergeronnes pour le projet 2023-035 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

QUE la présente résolution modifie les résolutions 2023-05-158 et 2024-01-025.

RÉSOLUTION 2025-09-252

***Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (PMVI) -
prolongation du projet 2023-093 (Municipalité des Bergeronnes)***

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 159 100 \$ a été accordée à la Municipalité des Bergeronnes pour la réalisation du projet 2023-093 intitulé « Émergence du tourisme hivernal » dans le cadre du *Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (PMVI)* (Résolutions 2023-10-298 et 2024-08-267);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet en raison des délais de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du PMVI;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité des Bergeronnes pour la réalisation du projet 2023-093 jusqu'au 31 décembre 2026;

QUE la présente résolution modifie les résolutions 2023-05-158 et 2024-01-025.

RÉSOLUTION 2025-09-253

***Programme Signature innovation (FRR3) - prolongation du
projet 2024-213 (Municipalité de Sacré-Coeur)***

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 21 518,40 \$ a été accordée à la Municipalité de Sacré-Coeur pour la réalisation du projet 2024-213 intitulé « Amélioration Lac Gobeil » dans le cadre du *Programme Signature innovation (FRR 3)* (Résolution 2024-11-353);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet en raison des délais de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité aux du *Programme Signature innovation (FRR 3)*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Sacré-Coeur pour la réalisation du projet 2024-213 jusqu'au 31 décembre 2025;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-11-353.

RÉSOLUTION 2025-09-254

***Transport adapté - adoption des
prévisions budgétaires 2025, 2026 et 2027***

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise du Volet I - Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté de son *Programme de soutien au transport adapté (PSTA)*;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient le dépôt des prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les prévisions budgétaires en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027, telles que présentées en date du 16 septembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-09-255

***Transport adapté - adoption du Plan de transport et
développement 2025, 2026 et 2027***

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise du Volet I - Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté de son *Programme de soutien au transport adapté (PSTA)*;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient le dépôt d'un plan de transport et de développement pour les années 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Plan de transport et de développement* pour les années 2025, 2026 et 2027, tel que présenté en date du 16 septembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-09-256

***Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme de
soutien au transport adapté (PSTA)***

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté La Haute-Côte-Nord a acquis la compétence en matière de transport adapté, tel qu'indiqué par la résolution numéro 2014-10-219;

ATTENDU QUE la MRC organise le transport adapté pour l'ensemble des municipalités de son territoire depuis 2015 et assure directement la gestion du service;

ATTENDU QUE la MRC fait appel à des fournisseurs externes, des taxis, pour assurer le service;

ATTENDU QUE la MRC a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2024-10-337;

ATTENDU QUE la MRC a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-09-254;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-09-255

ATTENDU QUE la MRC a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

ATTENDU QUE la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 98 229 \$ pour le transport adapté en 2025;

ATTENDU QUE la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 103 140 \$ pour le transport adapté en 2026;

ATTENDU QUE la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 108 297 \$ pour le transport adapté en 2027;

ATTENDU QUE le service de transport adapté a réalisé 2 360 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 2 548 en 2025, 2 600 en 2026 et 2 650 en 2027;

ATTENDU QUE le *Programme de soutien au transport adapté (PSTA) 2025-2027 – Volet 1* exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC s'engage à respecter les critères d'admissibilité du *Programme de soutien au transport adapté (PSTA) 2025-2027*, après en avoir dûment pris connaissance;

QU'il confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la MRC à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

QU'il demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du *Programme de soutien au transport adapté (PSTA) – Volet 1*, qui s'élève à 111 137 \$ pour l'année 2025, à 116 694 \$ pour l'année 2026 et à 122 529 \$ pour l'année 2027;

QU'il ajoute à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

QU'il autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION 2025-09-257

Conseiller(ère) en développement des communautés

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de conseillère en développement des communautés a informé la MRC qu'elle quittait son emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la Direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir ce poste et accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2025-09-258

Embauche d'une aménagiste - poste occasionnel

CONSIDÉRANT les besoins de soutien du Service de l'aménagement du territoire pour accomplir ses divers mandats et réduire le surplus de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de l'employée no 99 au poste occasionnel d'aménagiste pour une durée de 24 mois et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 14 octobre 2025;

QUE les conditions d'embauche de l'employée no 99 soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2025-09-259

***Représentant de la MRC au Comité dons et commandites
d'Hydro-Québec - région Côte-Nord***

ATTENDU QU'Hydro-Québec contribue à la société québécoise par l'intermédiaire de son programme de dons et commandites, lequel vise à maximiser l'impact social positif de ses investissements dans la collectivité;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a mis sur pied un Comité dons et commandites – région Côte-Nord, et souhaite que chaque MRC de la région y soit représentée afin d'assurer une participation équitable et concertée dans l'analyse et l'attribution des contributions;

ATTENDU QU'à ce titre, Hydro-Québec a invité la MRC de La Haute-Côte-Nord à désigner un représentant pour siéger au sein de ce comité;

ATTENDU QUE le Service de développement socioéconomique de la MRC est directement concerné par les initiatives soutenues par ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Monsieur Simon Godin-Bilodeau, conseiller à la vitalisation municipale, à titre de représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein du Comité dons et commandites d'Hydro-Québec - région Côte-Nord.

Correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2025-09-260

***Traitement des demandes d'accès –
appui à la MRC Brome-Missisquoi***

CONSIDÉRANT que les articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification;

CONSIDÉRANT que ce délai peut être prolongé de dix jours par les articles 47 et 98 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT qu'un délai total de trente jours calendrier n'est plus possible sans nuire au déroulement normal des activités administratives municipales;

CONSIDÉRANT que cette tâche s'ajoute à toutes les autres et que plusieurs municipalités du Québec, dont la Ville de Farnham et la MRC de Brome-Missisquoi, ne possèdent pas de service exclusivement dédié au traitement de ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC appuie la résolution 332-0825 de la MRC Brome-Missisquoi;

QU'il demande au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, Monsieur Jean-François Roberge, que le délai de traitement des demandes d'accès, de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables afin de permettre le traitement de celles-ci sans perturber l'ensemble des autres tâches municipales;

QUE la présente résolution soit transmise à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la MRC Brome-Missisquoi.

RÉSOLUTION 2025-09-261

Mesures restrictives au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) - appui à la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé au cours de la dernière année d'importantes modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), incluant notamment un plafonnement à 10 % des postes à bas salaires, la réduction de la durée des permis de travail à un an ainsi qu'une complexification des démarches administratives;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles mesures fragilisent directement les entreprises de la MRC de Rouville, dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre demeure un défi constant;

CONSIDÉRANT QUE la limitation de la présence des travailleurs étrangers temporaires risque de freiner la production, de retarder des projets d'investissement et de mettre en péril des emplois locaux;

CONSIDÉRANT QUE ces restrictions entraînent également des conséquences humaines importantes, compromettant les projets de vie de personnes qui souhaitaient s'installer durablement ici, apprendre le français et contribuer à la vie de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les échos recueillis sur le terrain auprès des entreprises et des travailleurs étrangers temporaires touchés par ces mesures confirment l'ampleur des impacts négatifs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville publiera, le 21 août 2025, un communiqué intitulé « Position de la MRC de Rouville sur les mesures restrictives au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) » afin de dénoncer ces impacts et de demander une politique migratoire prévisible, humaine et adaptée aux réalités régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution et le communiqué qui y est annexé seront transmis à la grandeur du Québec, notamment à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aux ministres concernés, aux instances gouvernementales

ainsi qu'aux municipalités et MRC dont la réalité économique est comparable, afin de rallier un maximum de partenaires et de faire pression pour que des ajustements rapides soient apportés;

CONSIDÉRANT QUE cette mobilisation est essentielle pour protéger la vitalité économique et sociale de notre territoire et éviter que ces restrictions ne compromettent notre développement économique et social;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 25-08-176 de la MRC de Rouville et demande au gouvernement fédéral de réviser rapidement les mesures restrictives du *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET);

QUE cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de Rouville et à :

- Madame Lena Metlege, ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté;
- Madame Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles.

RÉSOLUTION 2025-09-262

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la Direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1er au 31 août 2025 au montant de 607 176,21 \$;
- le journal des salaires du 1er août 2025 au montant de 68 403,41 \$;
- le journal des salaires du 15 août 2025 au montant de 65 170,82 \$;
- le journal des salaires du 29 août 2025 au montant de 65 508,45 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois d'août 2025 au montant de 11 623,75 \$;

le tout totalisant une somme de 817 882,64 \$.

RÉSOLUTION 2025-09-263

Tourisme Côte-Nord - Journée et gala du mérite touristique de la Côte-Nord 2025 - demande de partenariat financier

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord tiendra la Journée et Gala du mérite touristique 2025 le 23 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite l'appui de partenaires sensibles au développement touristique;
CONSIDÉRANT QU'il invite la MRC à s'associer à l'événement par le biais d'un plan de partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer à la Journée et Gala du mérite 2025 de Tourisme Côte-Nord par une commandite de 2 500 \$, donc dans la catégorie Partenaire Argent.

RÉSOLUTION 2025-09-264

TNO - recouvrement des arrérages de taxes - mandat

ATTENDU QUE certains propriétaires fonciers n'ont pas acquitté les taxes foncières générales sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour les exercices financiers 2022, 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QU'il est du devoir du conseil de prendre toutes les dispositions pour percevoir ces taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, dans l'éventualité où les propriétaires ci-dessous listés n'aient pas acquitté leurs taxes dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis les sommant de le faire, autorise la greffière-trésorière à prendre les procédures par l'entremise d'une firme spécialisée dans le recouvrement de ces taxes;

QUE les comptes visés par la présente résolution soient les suivants :

Matricule	2022	2023	2024	2025	Intérêts	Frais de poste	TOTAL
4138949910			275,56 \$	347,12 \$	71,56 \$	15,76 \$	710,00 \$
6142830050	37,80 \$	97,57 \$	100,92 \$	122,03 \$	58,05 \$	15,76 \$	432,13 \$
4266687020		0,88 \$	364,15 \$	402,36 \$	86,12 \$	15,76 \$	869,36 \$
4566174020		0,31 \$	68,96 \$	78,32 \$	18,71 \$		166,30 \$
5652094249			50,33 \$	53,59 \$	13,34 \$	15,76 \$	133,02 \$
6293001777			50,46 \$	53,59 \$	13,36 \$	15,76 \$	133,17 \$
6418155030		68,96 \$	39,71 \$	361,13 \$	23,29 \$	15,76 \$	508,85 \$
7444121030		1,20 \$	89,98 \$	114,60 \$	25,48 \$	15,76 \$	247,02 \$
8694925070		0,45 \$	62,13 \$	70,08 \$	16,15 \$	15,76 \$	164,57 \$
8774796050		1,52 \$	169,04 \$	178,92 \$	45,10 \$		394,58 \$
9120277070			52,16 \$	206,95 \$	18,21 \$	15,76 \$	293,08 \$
					TOTAL :		4 052,08 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 septembre 2025.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 27.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-
trésorière